



## Communiqué de presse

Le 5 décembre 2022

### **Recul de l'âge légal de départ à la retraite : Alerte sur un risque fort de précarisation des personnes âgées !**

**La réforme des retraites voulue par le gouvernement comporte un certain nombre de risques sociaux, parmi lesquels une précarisation des personnes vieillissantes. L'Uniopss appelle les pouvoirs publics à prendre en compte ces risques et les moyens d'y remédier avant tout recul de l'âge légal de départ à la retraite.**

Le 2 décembre dernier dans *Le Parisien*, la Première ministre, Élisabeth Borne, a donné les contours de la réforme des retraites envisagée par le gouvernement et qui serait décidée avant la fin de l'année. Comme pour l'assurance chômage, l'Uniopss, tout en n'intervenant pas à la place des partenaires sociaux, alerte sur les conséquences concrètes de cette mesure pour les personnes que nous accompagnons.

Le recul de l'âge légal de départ à la retraite voulu par le gouvernement aura nécessairement, en effet, un impact sur la précarité liée au vieillissement. Ainsi, pour des personnes durablement éloignées de l'emploi, âgées d'environ 60 ans, le fait d'avoir aujourd'hui la perspective relativement proche de pouvoir bénéficier de leur pension de retraite est une sécurisation de leur parcours de vie et de leur situation sociale.

Cela est d'autant plus vrai si elles ont atteint le nombre de trimestres de cotisation pour avoir une retraite à taux plein ou une faible décote, bien avant 65 ans. Sans parler des « carrières longues » pour lesquelles la Première ministre prend des engagements, il risque, avec cette réforme, d'y avoir des personnes devant « attendre » 65 ans alors qu'elles auront suffisamment cotisé avant cet âge. De même, si les ressources du ou de la conjoint(e) peuvent décider, à l'heure actuelle, une personne à partir en retraite dès 62 ans, cela ne sera plus possible à l'avenir.

En outre, le marché du travail éloigne de l'emploi nombre de seniors en parfaite employabilité, avec un taux d'emploi de 56 %, l'un des plus faibles d'Europe. La Première ministre, dans le même entretien, évoque certes un « *index (d'emploi des seniors) qui obligera [les entreprises] à la transparence* », mais sans aucune conséquence concrète. Il y a donc fort à craindre que la situation de l'emploi des seniors évolue peu et que cette réforme ait des conséquences néfastes.

Alors que le gouvernement appelle à des concertations dans le cadre des CNR thématiques sur l'adaptation de la société au vieillissement et sur la lutte contre la bascule dans la pauvreté et la précarité, ces réflexions ne peuvent se mener sans considérer l'essentiel : le montant et

la pérennité des ressources des personnes considérées, ainsi que l'éventuelle précarisation de leur situation sociale.

**C'est une question d'égalité républicaine et de justice, d'autant plus que l'espérance de vie en bonne santé montre de grandes disparités sociales.**

Aussi, l'Uniopss demande que la situation des salariés seniors aujourd'hui privés d'emploi et les moyens concrets d'y remédier soient examinés en amont de toute réforme des conditions pour bénéficier des pensions de retraite, en particulier pour des personnes qui ont cotisé toute leur vie de travail. C'est cela aussi préparer le « *Bien vieillir* » pour toutes et tous.

Avec le Collectif ALERTE, l'Uniopss demande, par ailleurs, que toutes les politiques publiques soient examinées, avant même leur mise en œuvre, sur leurs conséquences sur les citoyens les moins socialement favorisés, celles des premiers déciles de revenus. Cela doit être le cas pour le recul de l'âge légal de départ à la retraite.

**Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 - [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)**

#### **A propos de l'Uniopss**

*Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.*

*Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.*